

# Dossier Presse



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Saône-et-Loire



## Conférence de presse :

La préparation de la rentrée 2016 en Saône-et- Loire

Mercredi 9 mars 2016 à 14h00

Fabien Ben

Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Education nationale

### Contact presse :

Aurore Simon, chargée de communication  
[doc71@ac-dijon.fr](mailto:doc71@ac-dijon.fr)  
03.85.22.55.21.

## Les conditions de la rentrée 2016 en Saône et Loire

### I – Dans le premier degré

Un **contexte démographique** de baisse d'effectifs qui se poursuit (à la rentrée 2015, le département a perdu 306 élèves alors que la dotation avait été réduite de 3 postes). Pour la rentrée 2016, la prévision est à nouveau à la baisse avec 528 élèves de moins alors que la dotation est abondée de 11 postes.

Ce qui signifie que sur trois ans, le département pourrait avoir perdu près de 1 308 élèves alors que sa dotation a été abondée de 8 emplois, améliorant encore son taux d'encadrement pour un P/E estimé à 5.73 à la rentrée 2016 pour 5.64 l'an passé.

La **démarche** repose sur une perspective pluriannuelle concertée et réfléchie dont les buts peuvent être une plus grande ouverture culturelle de l'école et des élèves, une organisation pédagogique plus dynamique, une meilleure adaptation au collège, un renforcement de la socialisation, un projet d'orientation plus ambitieux ou encore une mise en commun de moyens financiers et humains.

La politique de **redéploiement qualitatif des emplois** menée à la rentrée 2016 permettra de soutenir de manière significative les dispositifs spécifiques du 1er degré, l'ASH, la formation des maîtres et le pilotage du département, mais aussi les dynamiques de **renforcement de l'offre scolaire en milieu rural**.

La prise en compte des **besoins des élèves liés à l'environnement social et économique** constitue un autre aspect essentiel de cette préparation. L'effort en faveur de l'éducation prioritaire mais aussi des écoles à profil semblable continue à se traduire concrètement en des attributions ou des maintiens d'emplois à des taux d'encadrement plus faibles que dans le reste du département.

La **méthodologie** utilisée s'appuie sur les données fournies par les directeurs d'écoles (constat réalisé via base élèves et prévisions des effectifs) mises en perspective et complétées, le cas échéant, par les inspecteurs de l'éducation nationale après concertation avec les élus, puis sur l'étude à l'échelon départemental, en relation avec l'ensemble des partenaires de l'école.

Chaque école fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

- Effectifs et moyenne par classe,
- Répartition pédagogique,
- Appartenance à l'éducation prioritaire (4 écoles sortantes, 6 écoles entrantes)
- Appartenance à une zone de montagne ou de revitalisation rurale,
- Difficultés sociales et économiques,
- Appartenance à un RPI (avec temps de transport entre les communes),
- Nombre d'élèves relevant de mesures de handicaps (notification MDA).

A ce jour, les premières projections se fondent sur un redéploiement de près de 53 emplois (soit moins de 2 % des effectifs enseignants du 1er degré du département). En complément, et en vue de la rentrée 2017, 66 courriers d'alerte ont été adressés aux maires pour poser les bases d'une analyse de la situation de leur(s) école(s) et ainsi anticiper d'éventuelles mesures ou réorganisation du tissu scolaire pour les rentrées scolaires suivantes.

Selon ces hypothèses, **la moyenne par classe maternelle sera, à la rentrée 2016, de 24,03 élèves** (21.8 en éducation prioritaire) alors qu'en élémentaire, elle sera de 21,32 élèves (21,5 en éducation prioritaire), garantissant ainsi à nos élèves, y compris en zones rurales - en Zone de Revitalisation Rurale les moyennes en maternelle sont de 22.81 et 20.94 en élémentaire, en Zone Montagne, la moyenne en école maternelle est de 23.15 et de 20.37 en élémentaire - **des conditions d'apprentissage tout à fait satisfaisantes** (pour mémoire, en 2014, la moyenne nationale était de 25.8 élèves par classe maternelle et de 23 en élémentaire).

## ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES DEVANT ELEVES

### ECOLES MATERNELLES

	MAT
Blanzy Lucie Aubrac (dispositif moins de 3 ans)	1
Chagny Bellevue (dispositif moins de 3 ans)	1
Ciry le Noble J. Macé ou hameau Rozelay (dispositif de moins de trois ans)	1
Mâcon Sonia Delaunay	1
	4

### ECOLES ELEMENTAIRES

	ELEM
Le Breuil des Pres Calards	1
Chalon sur Saône Bourgogne Pierre Vaux	1
Montceau les Mines Jacques Prévert	1
Prissé	1
Saint Martin Belle Roche	1
	5

### ECOLES PRIMAIRES

	MAT	ELEM
Alleriot		1
Curgy (dispositif moins de 3 ans)	1	
Saint Eusèbe		1
	1	2

### RPI

	MAT	ELEM
Péronne - Saint Maurice de Satonnay	1	
Vincelles - Saint Usuge	1	
	2	0

### UPE2A

Autun	Clos Jovet	0,50	UPE2A
Le Creusot	Victor Hugo	0,50	UPE2A
		1,00	

### ASH

Mâcon		1,50	stage long
Cruzille	ITEP	0,50	option D
Charnay les Mâcon	IME Pierre Chanay	1,00	option D
Montceau les Mines	SAAAID	0,50	option B
Etang sur Arroux		1,00	ULIS
		4,50	

### RASED

Chalon sur Saône	1,00	poste E
Le Creusot	1,00	poste E
Macon Nord	1,00	poste E
Montceau les Mines ( transformation du G en E)	1,00	poste E
Tournus	1,00	poste E
Mâcon sud	1,00	poste G
	6,00	

## ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES DEVANT ELEVES

### PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES

#### CREATIONS

Autun	Clos Jovet	1,00
-------	------------	------

	1,00
--	------

#### TRANSFORMATIONS

### DISPOSITIF ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS

#### CREATIONS

Blanzly	mat Lucie Aubrac	1
---------	------------------	---

Chagny	mat Bellevue	1
--------	--------------	---

Ciry le Noble	mat jean Macé ou hameau Rozelay	1
---------------	---------------------------------	---

Curgy	mat	1
-------	-----	---

	4
--	---

#### CREATIONS à suivre

Couches	primaire	1
---------	----------	---

#### TRANSFORMATIONS

Autun	mat René Morose	1
-------	-----------------	---

Beaumont - Laives - Saint Ambreuil		1
------------------------------------	--	---

Bourbon Lancy	mat Jacques Prévert	1
---------------	---------------------	---

Chalon sur Saône	mat Chagall Picasso	1
------------------	---------------------	---

Chalon sur Saône	mat Jean Lurcat	1
------------------	-----------------	---

Digoin	mat la Brierette	1
--------	------------------	---

Mâcon	mat Jean Zay	1
-------	--------------	---

Monthelon - La Grande Verrière - Saint Léger sous Beauvray		1
--	--	---

Sens sur Seille	Bosjean - Frangy	1
-----------------	------------------	---

Toulon sur Arroux	mat	1
-------------------	-----	---

Torcy	mat Champ Cordet	1
-------	------------------	---

	11
--	----

#### ANNULATION

Le Creusot	primaire Pierre Curie	1,00
------------	-----------------------	------

### REPLACEMENTS

Autun	1,00
-------	------

Chalon sur Saône	1,00
------------------	------

Le Creusot	1,00
------------	------

Louhans	2,00
---------	------

Mâcon nord	1,00
------------	------

Montceau-les-Mines	1,00
--------------------	------

Tournus	1,00
---------	------

	8,00
--	------

## ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES

PILOTAGE		
Mâcon	conseiller technique	0,5

TOTAL ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES POUR LE PILOTAGE 0,50

TOTAL ATTRIBUTIONS EMPLOIS ENVISAGEES DEVANT ELEVES 20,50

---

## ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS A SUIVRE

### ECOLE MATERNELLE

**MAT**

Chalon sur Saône Pablo Neruda

1

1

### ECOLE ELEMENTAIRE

**ELEM**

Chalon sur Saône Clair Logis

1

Crêches sur Saône Jules Pinsard

1

Mâcon Georges Brassens

1

3

### ECOLE PRIMAIRE

**MAT**

**ELEM**

Couches (dispositif moins de 3 ans)

1

Cuiseaux

1

Mâcon Marcel Pagnol

1

La Roche Vineuse

1

2

2

### RPI

La Chapelle de Bragny - Etrigny - Lalheue - Nanton

1

0

1

**TOTAL ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS A SUIVRE**

**MAT**

**ELEM**

3

6

## RETRAITS D'EMPLOIS ENVISAGES

### ECOLES MATERNELLES

	MAT
Chalon sur Saône Jean Moulin	1
Chalon sur Saône Laennec	1
Chalon sur Saône Pauline Kergomard	1
Chalon sur Saône Romain Rolland	1
Givry Leocadie Czyz	1
Paray le Monial Prê des Crêches Paquier	1
Tramayes	1
	7

### ECOLES ELEMENTAIRES

	ELEM
Saint Bonnet en Bresse	1
Saint Emiland	1
Saint Martin en Bresse	1
Somay	1
	4

### ECOLES PRIMAIRES

	MAT	ELEM
Saint Albain	1	
Joncy		1
Mervans		1
Sevrey		1
Suin		1
	1	4

### RPI

	MAT	ELEM
Bourgvilain - Saint Point	1	
Frontenaud - Le Miroir	1	
Pruzilly - Saint Amour Bellevue - Saint Verand	1	
Artaix - Chambilly / Bourg le Comte - Ceron		1
Champlecy - Saint Aubin en Charollais		1
Condal - Dommartin les Cuiseaux		1
Essertenne - Perreuil - Saint Berain sur Dheune		1
La Charmée - Granges - Saint Germain les Buxy		1
Maltat		1
Saint Didier sur Arroux		1
	3	7

<b>TOTAL</b>	<b>MAT</b> 11	<b>ELEM</b> 15
--------------	------------------	-------------------

## RETRAITS D'EMPLOIS A SUIVRE

### ECOLES MATERNELLES

	MAT
Flacey en Bresse	1
Montcenis	1
Montchanin Jean de la Fontaine	1
Montceau les Mines Clara Schuman	1
	<b>4</b>

### ECOLES ELEMENTAIRES

	ELEM
Blanzy René Picard	1
Chagny Etienne Jules Marey	1
Chalon sur Saône Vivant Denon	1
Crissey	1
Le Creusot Victor Hugo	1
Epervans	1
Louhans Vial Vincent	1
Montceau les Mines Anatole France	1
Saint Martin sous Montaignu	1
	<b>9</b>

### ECOLES PRIMAIRES

	MAT	ELEM
Chatenoy en Bresse Jacques Brel		1
Le Creusot Pierre Curie		1
	<b>0</b>	<b>2</b>

### RPI

	MAT	ELEM
Beaurepaire en Bresse - Saillenard		1
Bergesserin - Mazille - Sainte Cécile		1
La Chapelle Naude - Montpont en Bresse		1
Clux Villeneuve - Pourlans		1
Genouilly - Germagny		1
Montagny Prés Louhans - Ratte		1
	<b>0</b>	<b>6</b>
	<b>MAT</b>	<b>ELEM</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>17</b>

## II – Dans le second degré

Un **contexte démographique** de baisse d'effectifs, la tendance perçue en 2014 se confirme : il est attendu 653 collégiens de moins à cette rentrée dans l'académie de Dijon. Pour autant, de manière à concrétiser l'effort nécessaire vis à vis des collègues, leur H/E est maintenu dans chacun des quatre départements (1,242 pour la Saône et Loire).

En accentuant la marge d'autonomie des collèges, c'est la capacité de réponse aux besoins identifiés et la responsabilisation des acteurs locaux qui est recherchée. En favorisant les pratiques interdisciplinaires, c'est la mise en projet des élèves qui est favorisée tout autant que l'intelligence collective des équipes. En renforçant l'accompagnement des élèves, c'est la qualité et la fluidité de leur parcours et, partant, leur ambition et leur qualification que nous rehaussons.

La rentrée 2016 verra, dans la continuité de la refondation de l'école entamée en 2013 par le premier degré, se mettre en œuvre la **réforme du collège** : nouvelle répartition des cycles d'enseignement, nouveaux programmes, nouveaux horaires et surtout nouvelles modalités d'enseignement pour de meilleurs apprentissages. Les dispositions retenues par les différents décrets d'application visent à améliorer significativement l'équité et la performance du système éducatif.

La mobilisation de ces leviers, déjà mis en œuvre dans un certain nombre d'établissements, est actuellement en cours de réflexion au travers d'un plan de formation sans précédent, mis en place dans l'académie de Dijon comme sur tout le territoire national. Elle sera rendue possible par une **allocation de moyens qui respecte les principes édictés l'an passé et appliqués à la rentrée 2015**, et les engagements de Madame la Ministre de l'Education nationale ; ainsi, pour chacun des collèges publics du département la DGH est elle maintenue, soit en valeur absolue, soit en valeur relative, prenant en compte les fluctuations démographiques connues par les établissements. En termes d'offre éducative et scolaire, il convient aussi de noter le **maintien de 75% des sections bilingues** en classes de sixième dans les collèges et d'un maximum d'enseignements complémentaires de langues et cultures de l'antiquité.

Ces éléments se déclinent dans le **département de la Saône** et Loire qui, avec 21368 collégiens attendus, perd 170 élèves par rapport à 2015 **mais voit le H/E initial augmenté**. Sept collèges sont tête de réseau d'éducation prioritaire et bénéficient d'une attention particulière. Dans le même esprit d'accompagnement, les deux collèges qui sont sortis à la rentrée 2015 de cette carte conservent leurs moyens de fonctionnement, conformément aux engagements des autorités académiques, recteur et DASEN.

La dotation globale horaire (DGH) a été établie à partir de la prise en compte des **besoins structurels**, au travers d'une méthodologie de calcul à la structure simulée par niveau, **à laquelle est ajoutée une dotation qualitative**, directement corrélée à la catégorie du collège, indispensable à l'exercice de l'autonomie pédagogique des établissements. Elle intègre par ailleurs cette année les heures supplémentaires globalisées dès le début du processus.

En tout état de cause, avec une **moyenne départementale de 24,8 élèves par division**, on peut considérer que les conditions d'enseignement proposées dans les collèges de Saône et Loire favoriseront sans nul doute la réussite des élèves et leur permettront d'élever leur niveau de compétences et leurs ambitions scolaires.

## 1 - Evolution des emplois :

Au plan national, le projet de loi de finances 2016 prévoit pour le programme 141 :

- la création de 591 ETP supplémentaires d'enseignants stagiaires,
- la création de 2509 ETP d'enseignants du second degré.

Compte tenu des décharges accordées aux enseignants stagiaires qui partageront leurs temps entre format en ESPE et enseignement en classe, les moyens nouveaux représenteront 2804 ETP.

Ces moyens nouveaux permettront :

- d'accompagner la réforme du collège ;
- de couvrir les besoins liés à l'évolution de la démographie prévisionnelle des effectifs d'élèves.

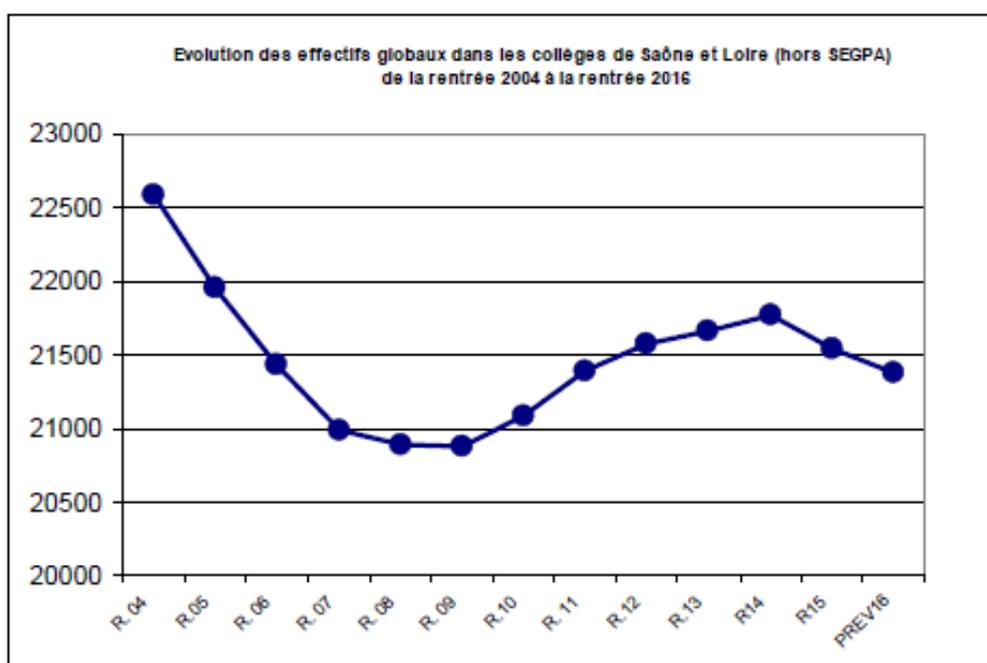
A la rentrée 2016, l'académie de Dijon se voit attribuer 5 emplois compte tenu de sa démographie et de sa situation au regard des autres académies.

## 2- Evolution des effectifs :

Prévisions rentrée 2016

Collège	Constat effectifs R2015	Prévisions effectifs R2016	Evolution
Saône et Loire	21538	21368	- 170
Académie	62 843	62 190	- 653

Effectifs prévisionnels et constatés hors SEGPA, 3<sup>ème</sup> pré-pro et DIMA, y compris ULIS en collège



Ecart prévisions – constat rentrée 2015 (avec ULIS)

Collège	Prévisions effectifs R2015	Constat effectifs R2015	Ecart
Saône et Loire	21 574	21 538	-36
Académie	62 639	62 843	- 204

Effectifs prévisionnels et constatés hors SEGPA, 3<sup>ème</sup> pré-pro et DIMA, y compris ULIS en collège

### 3 - Dotation 2016-2017

Dans la continuité des opérations menées les années précédentes, la démarche de globalisation des moyens mise en place dans le cadre de la rénovation des politiques publiques et de la gestion par objectifs a été poursuivie pour l'année scolaire 2016-2017.

#### 3-1 Evolution de la dotation départementale

##### A – Dotation initiale base périmètre dotation initiale année précédente

Collège	Prévisions d'effectifs R.2016	H/E	Prévision dotation R16 DHG + IMP	Dont HP	Dont HSA	Dont IMP	Rappel prévision dotation R 2015
Saône et Loire	21 368	1.242	26 536	24 440	1 846.35	249.65	26 730
Académie	62 190	1.262	78 473	72 266	5 440.60	766.40	78 857

Collège	Constat année scolaire 2014/2015		Constat année scolaire 2015/2016		Prévisionnel année scolaire 2016/2017	
	HP	HSA	HP	HSA et IMP	HP	HSA+IMP
Saône et Loire	92.07%	7.93%	91.47%	8.53%	92.1%	7.9%
Académie	91.91%	8.9%	91.34%	8.66%	92.09%	7.91%

##### B - Dotations intégrées à la dotation initiale à partir de la rentrée 2016

Collège	IMP transfert IFIC	IMP complémentaire	HSA transfert HSE moyens globalisés
Saône et Loire	37.10	65.00	150.50
Académie	100.85	190.5	445.20

##### C (=A+B) Total dotation initiale rentrée 2016

Collège	DHG R 2016	Dont HP R 2016	Dont HSA R 2016	IMP 2016	Total moyens alloués R 2016 : DHG +IMP
Saône et Loire	26436.85	24440.00	1996.85	351.75	26788.60
Académie	78151.80	72 266.00	5 885.80	1057.75	79209.55

#### 3-2 Dotation départementale des SEGPA rentrée 2016

Collège	DHG HP
Saône et Loire	1 683
Académie	NC

## Glossaire

**CDEN** : conseil départemental de l'Education Nationale

**CTSD** : comité technique spécial départemental

**Enseignant référent** : Interlocuteur privilégié des parents, l'enseignant référent fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

**ESPE** : école supérieure du professorat et de l'éducation

**ETP** : équivalent temps plein

**IEN** : inspecteur de l'éducation nationale

**IME** : institut médico-éducatif

**ITEP** : instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

**P/E** : ratio donnant le nombre de postes d'enseignants (en équivalent temps plein) pour cent élèves

**PEDT** : Projet Educatif Territorial

**Plus de maîtres que de classes** : L'objectif premier est de rendre l'école plus juste et plus efficace, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée à l'école primaire, dans le cadre de la refondation de l'École de la République. Ce dispositif repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire.

**RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal

**Scolarisation des moins de trois ans** : Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire.

**UPE2A** : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants